

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[_CNAM FG 15 \(8\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 mars 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 mars 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Citer cette page

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 28 mars 1867, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (8), consulté le {date-consulte} sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45547>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familièrè de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 mars 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Favre, Jules \(1809-1880\)](#)

Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin prie Favre de le conseiller dans l'affaire. Il met en relation la fondation du Familièrè et les procès qu'on lui intente. Il annonce à Favre qu'il reçoit à l'instant une dépêche télégraphique l'informant qu'il a été condamné par le tribunal de Charleville à verser des dommages et intérêts à Corneau frères. « Je me souviens qu'un jour, en me parlant de ma grosse affaire, vous m'avez dit que mes juges verraient défavorablement pour moi que je me sois occupé d'autre chose que d'industrie (de spiritisme). Qu'en sera-t-il si l'un de ces jours je prends place dans le monde philosophique avec la prétention de poser dans des écrits la base et les lois naturelles de la morale et de la religion de l'humanité

? »

SupportPlusieurs passages de la lettre (folio 472r) sont soulignés ou repérés dans la marge au crayon bleu.

Mots-clés

[Conflit](#), [Consultation juridique](#), [Édition](#), [Famillistère](#), [Procédure \(droit\)](#), [Spiritisme](#)

Personnes citées

- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieux cités[Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)

Collation3 p. (471r, 472r, 473v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Luis le 28 mars 1867 471

A Monsieur Jules Favre

Monsieur,

Vous avez dans l'acte en un instant
avec M. Lueg sur la tournure que prit
la mauvaise chance qui me suscita
un échec à l'industrie que j'eus de
mes mains, un tel fatalité semble
s'appesantir sur moi que votre sympathie
placée tant ne devant pas être
trop pour en corriger les effets.

Lorsque j'ai fait mon entrée dans
le domaine des idées militantes par la
fondation de l'Association je m'attendais
bien à des difficultés toutes les choses nouvelles
en entraînant après elle mais je ne
penseais qu'en quelques à traversaient
par des tribulations aussi vulgaires et
que ce serait par des procès suscités par
l'envie et la malice des hommes
que je me serais paré de tous ces
ambitions, une place suffisante
dans votre confiance et votre action
pour me permettre d'obtenir votre attention
et vos conseils sur tous les obstacles qui
m'interviennent et sur une que je me
dirois à affronter, mais sans
être si occupé !

je suis en ma lettre une dépêche
 philigraphique, m'annonçant la perte
 d'un procès à charleville dans lequel
 j'avais le tracé estiment de la loi
 pour moi et une capacité qui m'
 donnait raison sur tous les points
 les juges venant d'après le rapport
 qu'ils ont ordonné et me condamnant
 à des dommages et intérêts envers mes
 adversaires

je me souviens qu'un jour en me
 parlant de ma grande affaire mes amis
 dit que mes juges seraient deplorables
 pour moi que je me dois occuper d'autre
 chose que d'industrie (de spéculations) qui n'
 ont rien de bon. Les esprits se trouvent
 place dans le monde philosophique
 avec la prétention de poser des
 écrits la base et les lois naturelles de
 la morale et de la religion de
 l'humanité. jusqu'à mes procès ont
 fait obstacle à la publication de
 mes travaux dans et outre les
 mais comme ils menaient de continuer
 je dois prendre un parti je voudrais
 bien en cause avec vous quand vous
 en saurez le lieu car je me demande
 si je dois garder l'obscurité ou me
 débattre

mais en attendant me rendez
 vous le service de vous en charger

874

jusqu'au bout de l'affaire de
- La Fayette -

Veuillez agréer mes sentiments
bien dévoués

Duval